

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 2, 7 septembre 2011

Table des matières

1. Selon un rapport du Seco, la libre circulation est un succès	2
2. Sanctions contre les faux indépendants.....	4
3. Salaires en euros chez Sycrilor.....	6
4. L'Union syndicale suisse redoute l'émergence de sous-enchère salariale.....	7
5. Gare aux salaires en Euros.....	8

1. Selon un rapport du Seco, la libre circulation est un succès

27.05.11

IMMIGRATION - En plein débat sur l'immigration, un rapport de Berne contredit une nouvelle fois la peur que les étrangers volent des emplois aux Suisses.

L'accord renforce la place économique suisse, s'est félicité hier Serge Gaillard, chef en la direction du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) en présentant à la presse le 7e rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2002, les entreprises ont largement tiré parti des nouvelles possibilités de recrutement.

Le solde migratoire est passé de 26 000 personnes par an à 67 000 personnes aujourd'hui. Mais il n'y a pas eu d'éviction des travailleurs suisses. Devenue à 58% le fait de ressortissants de l'UE ou de l'AeE, l'immigration a suivi l'évolution conjoncturelle: elle s'est tassée en 2009 avec la récession mais la forte reprise a stoppé son recul.

Le taux d'occupation des étrangers a progressé parallèlement à celui des travailleurs indigènes et permis de combler les lacunes de personnel. Les nouveaux arrivés de l'UE-AeE sont qualifiés: 51% disposaient d'une formation tertiaire et ont rejoint des professions avec des exigences relativement élevées.

Hauts salaires à la baisse

Cela pourrait avoir quelque peu freiné la croissance soutenue des salaires à haut niveau de qualification. Mais l'évolution générale des salaires n'a pas changé avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation. La protection des salaires faibles s'est plutôt améliorée ces dix dernières années et les contrôles n'ont jamais été aussi intenses, a relevé Serge Gaillard. Le Seco veut toutefois continuer à examiner les choses de près et intervenir si nécessaire.

Pression à l'engagement

Pour Daniel Lampart, économiste en chef de l'Union syndicale suisse, la pression sur les salaires est une réalité, surtout à l'embauche. L'emploi temporaire a augmenté l'an passé de 25% et près d'une agence de travail temporaire sur deux a versé des salaires trop bas.

Alors qu'on n'en manque pas en Suisse, la main-d'œuvre peu qualifiée a d'ailleurs fortement augmenté parmi les frontaliers. Sa part est passée de 12 à 17% depuis l'entrée en vigueur de l'accord, a rappelé le syndicaliste en plaidant pour des salaires minimums. Selon le rapport, l'emploi frontalier a progressé plus que la moyenne, surtout dans l'Arc jurassien, la région lémanique et au Tessin.

L'embauche des résidents a suivi la même courbe jusqu'en 2008, mais ces dernières années, le chômage s'est développé davantage dans la région lémanique, l'Arc jurassien et le nord-ouest de la Suisse que dans les régions non frontalières.

Frontaliers problématiques

A la longue, il serait toutefois faux de prendre des mesures de préférence nationale ou cantonale comme l'envisage le Conseil d'Etat genevois, estime Thomas Daun, directeur de l'Union patronale suisse. Genève doit veiller à rester compétitive. Les patrons soutiennent une application stricte des mesures d'accompagnement mais ne veulent pas de salaires minimums dans tous les cantons.

On peut encore améliorer les choses mais la libre circulation est nécessaire à la prospérité de la Suisse.

Ce serait un «exercice kamikaze» que de résilier l'accord pour des problèmes non causés par l'immigration comme la pénurie de logements ou le manque d'infrastructures, a défendu Thomas Daun.

Les assurances sociales comme l'AVS et l'AI ont profité massivement de la libre circulation. Seule l'assurance chômage a vu ses coûts augmenter, les saisonniers pouvant eux aussi faire valoir leurs droits aux indemnités.

Jusqu'à présent, ces coûts supplémentaires sont toutefois restés en deçà des prévisions.

http://www.arcinfo.ch/details/article/380048/selon_un_rapport_du_seco_la_libre_circulation_est_un_succes.html

2. Sanctions contre les faux indépendants

07.07.11

LIBRE CIRCULATION - «Quand une commission tripartite contrôle un chantier, il arrive parfois qu'elle tombe sur sept peintres en bâtiment qui font tous le même travail mais qui se prétendent tous indépendants. C'est une astuce à laquelle se livrent certaines entreprises pour éviter d'avoir à respecter les standards minimaux en matière de conditions de travail et de salaire», explique Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

A l'avenir, ce type de comportement sera mieux sanctionné. Johann Schneider-Ammann soumettra cet automne au Conseil fédéral un projet de loi destiné à combler les lacunes légales qui existent au niveau de l'exécution des mesures d'accompagnement. La démarche est bien accueillie. Tant les syndicats que les milieux patronaux estiment que les mesures proposées vont dans la bonne direction. Ils ont participé mardi à une table ronde organisée par le chef du Département de l'économie.

«Petites lacunes»

Les mesures d'accompagnement sont en vigueur depuis le 1er juin 2004. Elles visent à éviter que les salaires en Suisse ne subissent une pression en raison de la libre circulation des personnes. Selon Serge Gaillard, la loi est bonne. Il s'agit juste de combler de «petites lacunes».

La question des faux indépendants en est une. «Aujourd'hui déjà les personnes concernées doivent prouver leur statut d'indépendant, mais on ne peut pas les sanctionner si elles prétendent avoir laissé les documents dans leur pays de provenance et demandent un délai pour les présenter. Or, le jour venu, il n'y a plus personne sur le chantier.» L'Union suisse des arts et métiers et les syndicats préconisent la fermeture du chantier en l'absence de documents. Les juristes de la Direction du travail vont examiner d'ici septembre si une telle mesure correspond au principe de proportionnalité.

Qualifiée de modeste par les partenaires sociaux, la réforme doit aussi permettre de sanctionner par de lourdes amendes les employeurs suisses qui enfreignent les dispositions concernant les salaires minimaux impératifs. Ceux-ci sont introduits en cas de sous-enchère abusive et répétée.

Renforcer la voie bilatérale

Membre de la direction de l'Union patronale suisse, Ruth Derrer Balladore a participé à la table ronde qui a débouché sur ce consensus. Selon elle, il ne faut pas y voir une réponse aux pressions politiques qui s'exercent contre la libre circulation des personnes. «Nous ne voulons pas d'un renforcement des mesures d'accompagnement. Par contre, nous estimons que celles-ci doivent pouvoir être mises en œuvre correctement. C'est ce qui assure leur crédibilité.»

Le parti libéral radical salue ces mesures. Il y voit une façon de renforcer la voie bilatérale face à l'adhésion et de la protéger des attaques populistes de l'UDC. La gauche et les syndicats sont un peu plus exigeants. Susanne Blank, économiste à Travail. Suisse, rappelle que l'on votera probablement en 2014 sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie.

«Pour gagner cette votation, il faudra donner davantage de garanties à la population. Notre base redoute le dumping salarial.»

Logement et transports

Les syndicats souhaitent notamment une analyse approfondie des salaires à l'embauche, un meilleur suivi des contrôles exécutés dans les cantons et un recours accru à des instruments comme l'extension facilitée du champ d'application des conventions collectives de travail. «Il faut édicter bien davantage de salaires minima régionaux ou de branche», souligne Susanne Blank.

De son côté, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail pour discuter de tous les problèmes liés à la libre circulation. Cela ne concerne pas seulement les conditions de travail mais aussi le logement et les transports. Il veut pouvoir disposer d'une vue d'ensemble pour élaborer les mesures adéquates. Il en discutera cet automne.

http://www.arcinfo.ch/details/article/390395/sanctions_contre_les_faux_independants.html

3. Salaires en euros chez Sycrilor

24.08.11

LE NOIRMONT: - Emmenés par le syndicat Unia, une cinquantaine d'employés de l'entreprise Sycrilor SA, au Noirmont, ont débrayé durant une heure hier à 5h du matin, afin de protester contre les dernières mesures prises par la direction. Pour réagir au franc fort, celle-ci souhaite payer ses salariés frontaliers en euros, à un taux fixe. Les employés concernés ont dû signer une lettre attestant de cette modification juste avant les vacances d'été. Une manœuvre scandaleuse selon le syndicat qui crie à la sous-enchère salariale et à l'inégalité de traitement. La direction a accepté d'ouvrir des négociations.

Spécialisée dans l'étampage, la frappe à chaud et à froid de pièces d'horlogerie et industrielles pour le haut de gamme, Sycrilor SA compte environ 80 employés. La grande majorité sont des frontaliers, comme l'attestent les plaques de voitures garées devant l'entreprise. Concrètement, avec les mesures proposées par la direction, un salaire à l'engagement de 3200 francs suisses passerait à 2000 euros net. Ce qui ne correspond pas au taux de conversion francs-euros actuel. Selon Unia, les baisses constatées représentent jusqu'à 30% de salaire en moins.

Pour les employés qui ont signé, la mesure devait entrer en vigueur dès le salaire d'août et jusqu'en septembre, selon des copies de lettres que s'est procuré le syndicat. Certains employés, qui ont refusé de signer, affirment avoir été menacés de licenciement. «Là, on ne sait plus quoi faire...», nous a confié un salarié hier durant sa pause. L'ouverture du dialogue hier pourrait changer la donne. «Des employés écoeurés sont venus à notre permanence de Saignelégier la semaine dernière, juste après la reprise», explique Pierluigi Fedele, secrétaire régional d'Unia Transjurane.

En protestant vigoureusement contre ce cas de figure, le syndicat veut donner un signal clair. Il craint que cette pratique se propage dans la région. «Cette mesure est illégale à nos yeux», reprend le secrétaire régional. «Tout d'abord parce qu'elle est discriminatoire, car tous les employés ne sont pas mis au même régime. Ensuite, c'est de la sous-enchère salariale, car elle conduit à une diminution de salaire.» Le syndicaliste rappelle que la sous-enchère salariale est formellement interdite selon les accords bilatéraux de libre-circulation des personnes.

Unia réclame donc un retrait de ces mesures. Par un courrier adressé avant-hier aux autorités jurassiennes, il demande une intervention de l'Etat.

Premier pas réalisé hier, le directeur de l'entreprise Marc Epstein s'est rendu au Noirmont depuis la France et a accepté d'ouvrir la discussion, après avoir livré son point de vue à la presse (lire ci-dessous). Les négociations ont trente jours pour aboutir à des solutions alternatives.

http://www.arcinfo.ch/details/article/401430/salaires_en_euros_chez_sycrilor.html

4. L'Union syndicale suisse redoute l'émergence de sous-enchère salariale

06.09.11

FRANC FORT

L'Union syndicale suisse (USS) réitère son plaidoyer pour un taux de change planché de 1,40 franc pour un euro. Selon elle, le risque de sous-enchère salariale s'aggraverait si la monnaie helvétique demeure surévaluée. «Cela se paiera par la disparition de nombreux emplois, le climat de travail se dégradera, et dans le pire des cas, cela se terminera par une désindustrialisation et une crise économique provoquée par une politique du laisser-faire», avertit le président de l'USS, Paul Rechsteiner, hier devant la presse à Berne.

La centrale syndicale rappelle que beaucoup de salariés subissent déjà les conséquences de l'appréciation du franc, parmi lesquelles la prolongation de la durée du temps de travail.

«Il est illicite d'abaisser les salaires des frontaliers, d'indexer les salaires sur l'euro ou de les verser en euros», ajoute son économiste en chef Daniel Lampart. Les nouveaux contrats sont très exposés, observe l'USS, qui vise une augmentation du nombre de contrôles.

Elle estime que si des cas sont découverts, Confédération et cantons doivent adopter des salaires minimaux pas seulement pour protéger les plus bas salaires mais aussi ceux des emplois qualifiés.

http://www.arcinfo.ch/details/article/404737/lunion_syndicale_suisse_redoute_lemergence_d_e_sous_enchere_salariale.html

5. Gare aux salaires en Euros

07.09.11

FRANC FORT - «Le paiement du salaire en euros aux seuls travailleurs frontaliers risque très probablement de violer l'Accord sur la libre-circulation des personnes»: tel est l'avis exprimé par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et publié dans son journal «Repères.»

Membre de la direction de la CNCI, Séverine Gutmann y conseille ainsi la plus grande prudence aux employeurs des régions frontalières qui seraient tentés de payer une partie de leurs salariés en euros, et ceci «même si ces derniers ne perdent pas au change et que leur pouvoir d'achat reste intact». Séverine Gutmann se fonde sur le principe de non-discrimination de l'Accord sur la libre-circulation des personnes, qui interdit toute forme de discrimination en raison de la nationalité entre les travailleurs européens et les travailleurs suisses.

Une annexe de cet accord prévoit qu'un travailleur salarié ressortissant d'une partie contractante ne peut, sur le territoire de l'autre partie contractante, être traité différemment des travailleurs nationaux en raison de sa nationalité, en ce qui concerne notamment la rémunération. Le TF a reconnu, poursuit la juriste de la CNCI, que la discrimination en raison du lieu de résidence équivaut à une discrimination en raison de la nationalité.

Séverine Gutmann ajoute que le versement du salaire en euros «revient à reporter les risques d'entreprise sur les salariés, ce qui est prohibé par le droit du travail.» A ce moment, lorsque le taux de change influence favorablement le résultat de l'entreprise, celle-ci devrait adapter ses salaires à la hausse.

Enfin, l'auteure de l'article publié dans «Repères» constate que payer des salaires en euros demande un surcroît de travail administratif, «puisque les assurances sociales ne peuvent être déclarées qu'en francs.»

http://www.arcinfo.ch/details/article/405085/gare_aux_salaires_en_euros.html